

Seront « Les chroniques scandaleuses » par Rodolphe Bochud, curé de Neirivue (fin du 19^e et début du 20^e siècle »

Retranscription au format PDF à partir des pages originales dactylographiées, par Jean Pharisa à Bulle, au mois de mars 2018.

Cahier numéro 4

Page 1

Après les élections du 6 décembre 1896

La victoire des fribourgeoisistes avait mis en fureur non seulement le journal "L'Ami du Peuple" mais aussi tous ses fougueux partisans. Le lendemain des élections, une bande de bûcheron de Grandvillard, conduite par le syndic, rencontrant M. Le curé de Lessoc sur le pont de la Marivue, se mirent à « crier coucou ». C'est un terme de mépris sous lequel les morardistes désignaient M. Progin. Ils avaient déjà poussé les mêmes cris en traversant le village de Neirivue.

Le 12 décembre, lors de l'enterrement de M. Le chanoine Cottet, à Gruyères, ont pu remarquer en particulier les airs farouches des libertards du doyen Schouwey, curé de Grandvillard et Jeanneret, chanoine à Gruyères. M. Le curé de Lessoc reçut une lettre anonyme injurieuse dont l'écriture fut reconnue pour être celle de M. Le doyen qui se faisait l'instrument d'un

Page 2

... à M. Dévaud, curé de La Tour en particulier. Son numéro du mardi 15 décembre, dans lequel il accuse M. Le curé de La Tour de faire de l'inquisition, contient des choses indignes d'un journal catholique.

Si l'inquisition du curé de Tour, si redoutée par le journal "L'Ami du Peuple" en 1896 avait pu s'exercer dans les différentes administrations cantonales, dans celle des finances en particulier, le parti conservateur n'aurait peut-être pas à son actif toutes les malversations faites en son nom par des hommes qui n'ont plus rien à reprocher aux personnages les plus coupables du régime de 1848. Cette inquisition eût en tout cas été plus utile au canton de Fribourg que la Saint-Barthélemy recherchée par les libertards dans l'écrasement du journal "Le Fribourgeois" et du cercle catholique de Bulle.

Quelques jours après les élections on écrivait de Fribourg à M. Progin que M. Python sur promettait de « tenir » ses curés fribourgeoisistes. Oubliait-il, le brave homme, que qui mange du prêtre en crève ? Ce fut peut-

Page 3

L'après-midi, je partis pour Fribourg. Arrivée à l'entrée de « X » je rencontrais à mon grand étonnement deux prêtres, Wuilleret, de Fribourg et Banderet, de La Tour,

voyou de Lessoc, lequel avait déjà insulté son curé le jour des élections.

Le Père Hilaire, capucin, rencontrant M. Le curé de Riaz au milieu de la ville de Bulle, le traita de canaille. Une plainte fut déposée auprès du révérend père provincial. M. Progin et d'autres messieurs de Bulle rencontrant dans la ville M. Le curé de Grandvillard le jeudi après les élections, le saluèrent. Le curé affecta de ne pas rendre le salut. Il serait trop long de signaler ce qu'on apprenait chaque jour sur les actes de propagande effrénée accomplie avant les élections et sur les basses vengeances qui les suivent.

Le journal "L'Ami du Peuple" entretenait d'ailleurs la surexcitation par ses articles haineux dans lesquels il s'en prenait surtout à M. Progin et au journal "Le Fribourgeois" et aux prêtres, censés ses protecteurs...

être à la cause de sa maladie actuelle. On apprenait aussi qu'il venait de se tenir à Romont, sous les auspices de M. Le curé Castella, une réunion dans laquelle on avait avisé des moyens à prendre pour obliger Monseigneur l'évêque à condamner les prêtres censés avoir favorisé le triomphe du 6 décembre. Plus tard, on apprenait qu'une pièce due à la plume de M. Le chanoine Quartenoud avait été trouvée trop violente pour recueillir de nombreuses adhésions et qu'on s'était arrêté à une adresse à M. Wuilleret préparée par MM. Jaccoud et Werne, du collège.

Enfin, on a appris que le jeudi 17 septembre, 14 émissaires étaient partis de Fribourg pour aller surprendre les prêtres de tous les districts. Furent désignés entre autres, MM. le chanoine Tschopp, le chanoine Conus, le chanoine Quartenoud, Laib, du collège, Horner et Wuilleret, co-adjuteurs et Strage, curé de Marly, etc

Les 19 décembre, un curé de la Broye écrivait à M. Progin : hier, dans la matinée, j'ai été averti par téléphone de ce qui se passait

dont l'un se trouvait porteur de la fameuse déclaration. Ils rebroussèrent chemin avec moi jusqu'à la gare de « X ». Là, ils me montrèrent la pièce signée par la

majorité des prêtres du décanat. On m'offre une plume. Je refuse catégoriquement, au grand mécontentement des deux patrons, alléguant mes raisons et remerciant de la confiance. De là, aussitôt, froideur....

Nous arrivons à Fribourg. Nous étions trois fois. Nous allons chez Monseigneur l'évêque. Que faut-il faire ? Réponse ! Oui et non. Oui, pour ceci et non pour cela. Je vais à la librairie du numéro 13. Deux professeurs y arrivent et m'invitent amicalement à aller souper au collège. J'accepte. Arrivé chez M. Jaccoud où se trouvait l'un des deux qui m'avaient accompagné, après quelques paroles, M. Le recteur me parle de la protestation : avez-vous signé ? Non ! Pourquoi pas ? Il faut signer, il faut, il faut, il faut ! J'ai une feuille ici. Vous signerez, il faut ! J'ai refusé au-moins cinq fois. Le prêtre qui était là s'était rendu très facilement comme témoin et j'ai signé en protestant que c'était contre ma volonté et

Page 4

C'est le débitant lui-même qui m'a communiqué ce détail. Le parti fribourgeois tombera peut-être, c'est assez probable, et je m'y attends. Il ne peut pas résister à tant d'assaut et de fourberies. Mais aussi longtemps que le parti et le comité conservateur, défenseurs des biens sains et éternels principes favoriseront l'immortalité pour soutenir la religion, moi, je n'en serai pas. Veuillez agréer...

Le prêtre qui écrivait la lettre ci-dessus tête sans doute bien intentionné. Mais au lieu de céder à M. Jaccoud, n'aurait-il pas mieux fait de lui dire : mon opinion est faite et je ne signe pas. Aux prêtres de la Gruyère à voir ce qu'ils ont à faire. Que dirions-nous s'ils venaient, eux, s'occuper de nos affaires ? C'est là mon dernier mot. S'il ne vous convient pas, gardez votre souper et je m'en vais ! C'est ce que nous aurions fait à sa place.

À la même époque, alors que les soi-disant bons journaux catholiques par excellence du numéro 13

Page 5

Enfin, il pourrait demander ce qu'aurait pensé le Pape, après l'échec Python-Scherrer, que M. Quartenoud, le congressiste féministe, était allé au séminaire demander aux séminaristes si vraiment leur supérieur leur avait recommandé de voter pour des catholiques pratiquants, en rappelant les instructions pontificales. Quel crime !

Le 21 décembre, on écrivait de Fribourg à M. Progin: s'il est vrai que l'on fait signer par les curés une adresse à M. Wuilleret contre votre clergé, ne serait-il pas utile de faire une nouvelle démarche auprès de Monseigneur l'évêque ? Il est de toute nécessité qu'on lui fasse comprendre le mal qu'ont fait à la religion de nombreux prêtres, contre les anciens conservateurs et la nécessité d'une action des prêtres pour ramener le pays à l'esprit de justice, en politique comme en toute chose, afin de

seulement par déférence pour lui. Vous le voyez, c'est de la pure violence.

Je tiens à vous faire ce récit moins pour vous instruire de choses que vous connaissez sans doute que pour vous dire que c'est absolument contre ma volonté que j'ai signé et que je ne fais point le plongeon pour cela. La vérité, je la dirai toujours, quoi qu'il puisse m'en coûter. Je ne me ferai jamais l'esclave d'une coterie dont les émissaires sont des démoralisateurs du peuple et des « contenteurs » du ministère du prêtre par les saouleries et les batteries qu'ils provoquent. Tous leurs faits et gestes seraient-ils approuvés par le Pape ?

Mon opinion est faite sur ce point, surtout depuis les dernières élections. Pour 120 électeurs que nous avons ici, y compris 15 radicaux, la caisse électorale a versé en boissons 366 francs

fulminaient encore leurs anathèmes contre les députés de la Gruyère, un curé de la partie basse du canton écrivait à M. Progin : Le journal "Le Fribourgeois" ne ferait-il pas bien de leur demande en quoi les députés de la Gruyère n'ont pas les qualités exigées par les encycliques et les lettres pastorales. (il n'avait pas l'estampille du numéro 13).

Il pourrait alors demander aussi pourquoi en 1887, au renouvellement du conseil national, le nom du Dr. Steck, protestant radical, était imprimé par les presses du numéro 13 au-dessus du nom de M. Python (parce que M. Steck portait l'estampille de numéro 13). Il pourrait demander encore pourquoi en 1890, pour le renouvellement du conseil communal, les émissaires rappelaient les séminaristes en vacances pour leur faire voter une liste ou plusieurs radicaux de catholiques avaient leurs noms imprimés par les mêmes presses à côté des noms conservateurs. (les radicaux avaient été estampillés au numéro 13).

ramener à l'église ceux que des persécutions injustes et des calomnies en ont éloignés.

Le jour où l'on sera juste pour tous, et il n'y aura plus de motif pour nous, conservateurs, d'avoir deux drapeaux. De Fribourg encore on écrivait : vous avez sans doute entendu parler de la campagne que les plus fougueux prêtres anti-fribourgeois dirigent en ce moment contre les curés fribourgeois de la Gruyère. Cette campagne se présente sous forme d'une adresse d'adhésion et de dévouement au gouvernement, à faire parvenir à M. Wuilleret. Cette bombe aurait été forgée par MM. Jaccoud, Horner, etc. Elle est colportée de paroisse en paroisses par des zélés parmi lesquels on m'a cité les noms de MM. Strage, curé de Marly, etc ... les signatures ne vont pas toutes seules. Je connais des curés qui en ont refusé de signer, disant que n'ont

pas de leçons à donner à leurs collègues de la Gruyère. D'autres, en plus grand nombre, signaient en maugréant après avoir regimbé. Monseigneur l'évêque Déruaz, qui

Page 6

désapprouver et de l'enrayer. Je tiens ces détails d'un ecclésiastique non signataire.

Les singinois sont très montés. Le syndic de Guin maintient sa démission et si Max Diesbach n'est pas accepté par les gouvernementaux, les singinois veulent lutter et fonder un journal. M. Python préféra-t-il la lutte ou acceptera-t-il Diesbach pour éviter une division dans Singine ? C'est ce que nous saurons bientôt. Plusieurs libertards m'ont dit qu'ils étaient furieux des maladresses du chanoine Tschopp. Quant à M. Passer, préfet, son beau-frère, il n'est pas aimé.

Lorsque M. Cosandey, supérieur du séminaire, fut nommé évêque, il se trouvait sans ressources personnelles, le fait qu'il avait tout donné en aumônes. Pour meubler l'évêché et se mettre en train, force lui fut de contracter un emprunt de 3000 francs auprès de sa sœur. À sa mort, la dette n'étant pas encore remboursée, il abandonna à sa sœur créancière toutes ces modestes

Page 7

Plus tard, lorsque que M. Perriard eut quelque argent disponible, il voulut rembourser sa dette, mais M. Cosandey lui répondit : vous n'avez pas besoin de rendre. La personne qui a payé pour vous l'a fait en don. Vous êtes d'ailleurs le premier à vous offrir pour rembourser une dette semblable bien que je me sois souvent vu obligé de prêter dans des circonstances analogues. M. Perriard croyait que c'était Mlle de Fégy qui avait payé pour lui.

Adresse à M. Wuilleret

M. Le président,

Les soussignés, membres du clergé fribourgeois, en août et les règlements affectés du résultat des dernières élections dans la Gruyère. Ils n'ont pu voir, sans un profond regret, quelques-uns de leurs confrères prêter leur censeur à une fraction de dissidents fermement alliée au parti radical dans une lutte commune contre le parti conservateur.

Page 8

Si l'on considère que plusieurs ecclésiastiques n'habitent pas le canton de Fribourg donnèrent aussi leur signature on en arrive à la conclusion qu'une centaine d'ecclésiastiques fribourgeois refusèrent de signer ou ne furent pas invités à le faire, cela pour de bonnes raisons.

Un prêtre du district de la Sarine écrivait à M. Progin le 23 décembre : J'ai refusé de signer l'adresse. En revanche, j'expose les griefs à M. Wuilleret et lui envoie,

n'a pas été consulté sur le projet de cette manifestation, paraît en être très ennuyé sans avoir eu le courage de la

prétentions, parmi lesquelles s'en trouvait une de 500 francs contre Tschopp. Il paraît que ce dernier, au moment de son ordination, n'avait pas eu de quoi payer son titre patrimonial et que le supérieur du séminaire, lui avait prêté contre reçu, la somme nécessaire. Après la mort de l'évêque, il crut pouvoir réclamer le montant dû à son frère mais Tschopp nia sa dette. Nous ignorons quels étaient ses motifs de défense, mais nous croyons savoir que Mme Wahl n'assista pas.

M. Perriard qui nous racontait le 21 août 1901 ce fait très peu édifiant et digne de figurer dans cette chronique, ajoutait que, lui aussi, s'était vu obligé d'emprunter pour parfaire son titre patrimonial. M. Michaud, chapelain à Cottens, à qui il s'était d'abord adressé, était venu un jour lui remettre au séminaire la somme de 100 francs, en disant d'assez mauvaise humeur, qu'il regrettait de ne pouvoir donner davantage. M. Supérieur Cosandey se chargea d'avancer le reste

Persuadés que le gouvernement catholique de Fribourg et non moins que les autres gouvernements catholiques de la Suisse, a plus que jamais besoin d'une forte organisation. Ils se croient obligés en conscience de le soutenir de toutes leurs forces et ils estiment que toute tentative de l'affaiblir par l'indiscipline et la désunion est gravement imprudente.

Ils sont heureux d'adresser cette déclaration au vétéran de nos luttes religieuses, à l'homme qui, après avoir présidé la réunion de Posieux, est depuis 44 ans à la tête du parti conservateur catholique fribourgeois.

Agréer M. Le président, l'hommage de l'autre profond respect.

Cette adresse se couvrait 180 signatures obtenues de la manière indiquée plus haut. Les fanatiques signèrent avec enthousiasme, le plus grand nombre eut préféré qu'ont les laissât tranquilles, quelques-uns, chez ceux surtout qui avaient consulté l'évêque, ne signèrent que comme témoignage de non hostilité et en sympathie à l'égard du gouvernement.

revêtue de ma signature, l'adresse ci-jointe. Il me semble qu'elle conviendrait mieux à la situation que celle qu'on colporte de cure en cure.

Les prêtres soussignés, reconnaissent le bien accompli par le gouvernement et désirant le voir s'accroître encore prient respectueusement les autorités supérieures de mettre à l'étude les questions suivantes, afin de faire disparaître les causes des dissensions et de raffermir le

régime actuel, en groupant autour de lui tous les catholiques dévoués et soumis à l'église

1° quels sont les réformes à réaliser spécialement en matière de justice et d'alcoolisme ?

2° quels sont les fonctionnaires qui entravent systématiquement le ministère sacerdotal et quelles mesures prendra-t-on à l'avenir pour empêcher leur attitude d'éloigner du gouvernement des prêtres qui lui sont dévoués corps et âme ?

3° Qu'y aurait-il à faire pour que la presse respectât mieux le clergé dans des questions de morale et ne cherchât pas à étouffer la liberté de discussion chez les mandataires du peuple ?

Page 9

C'est ce qui fut fait. Le Père Berthier pourrait dire par quels intermédiaires et de quelle manière le cas fut soumis au Saint-Père. Ce qu'on croit savoir, c'est que les prêtres protecteurs ainsi que ce journal été dénoncé comme organes d'un parti qui voulait renverser le gouvernement et supprimer l'université. On présentait, comme preuve à l'appui des découpures du journal "Le Fribourgeois" où le gouvernement et l'université étaient critiqués pour certains de leurs actes certainement blâmables. Par conséquent, bien que ni le journal "Le Fribourgeois" ni ses protecteurs n'eussent jamais songé à renverser le gouvernement. Il n'en était pas moins accusé auprès du Pape d'être des révolutionnaires.

Sachant ce qui se tramait, les prêtres membres du cercle catholique de Bulle, afin de fournir à Monseigneur l'évêque une arme pour sa propre défense, comme pour celle du journal et légitimer leur attitude, rédigèrent un mémoire d'une centaine de pages qui fut expédié à l'évêché à la fin avril 1897. Les divisions de ce travail étaient mentionnées comme suit :

Page 10

À la fin de décembre et au commencement de l'année 1897, un travail colossal fut entrepris dans tous les districts, mais surtout dans la Gruyère pour faire renvoyer ce journal. Voyons ce que disent à ce sujet des documents authentiques. Il se trouve dans la correspondance de M. Progin, rédacteur. A l'approche du nouvel-an, on écrivait du district de la Glâne : courage fribourgeois et campe-toi solidement sur ta base ! Le nouvel-an approche et les menées se renouvellent, les influences agissent afin de te faire, non pas tomber, c'est impossible, mais perdre des abonnés. Je te resterai néanmoins fidèle et d'autres avec moi.

Mais tout le monde ne pouvait interdire le même langage. En avait besoin de son gagne-pain et le renvoi du journal "Le Fribourgeois" était le seul moyen de le conserver. Combien d'instituteurs, amis de M. Progin, ses anciens élèves, se trouvaient dans ce cas. L'un d'eux, encore plus district de la Glâne lui écrivait ce que

La majorité des doyens adressait aussi à Monseigneur l'évêque une demande de condamnation du journal "Le Fribourgeois". Il est fait allusion à cette pétition dans le compte rendu du synode de l'année 1897, page quatre du troisième cahier.

Le 15 janvier avait lieu à Romont une nouvelle réunion de prêtres politiques à laquelle prenaient part, cela va sans dire, le doyen d'Albeuve. Il y fut décidé de demander formellement à Monseigneur l'évêque la condamnation des prêtres de la Gruyère qui prêtaient leur appui à la fraction dissidente et, en cas de refus, de porter l'affaire à Rome.

1° entrée en matière, 2° attaque de la liberté contre les prêtres de la Veveyse, 3° au sujet du pèlerinage aux marches, 4° élection partielle de 1892 5° affaire de la Bible, 6° université 7° respect de la parole du Pape 8° organisation politique, 9° respect du prêtres, 10° our radicaliser le journal "Le Fribourgeois" 11° démarche du journal "Le Fribourgeois" pour obtenir une entente, 12° élections du 6 décembre 1896, 13° avantage des conditions d'une paix sérieuse 14° conclusion

Entre temps, les démarches des libertards auprès du Pape avaient obtenu du succès. Monseigneur l'évêque déclara plus tard à M. Gremaud, curé de Remaufens, qu'un travail sérieux avait été entrepris contre lui à Rome et qu'il avait envoyé le mémoire en réponse aux observations survenues. Nous verrons plus loin les mesures que prit Monseigneur l'évêque en exécution des observations venues de Rome. En attendant, continuons l'exposé de la persécution du journal "Le Fribourgeois" exercée contre les prêtres, ses protecteurs

son curé avait dit en chaire pour faire renvoyer le journal de la division, comme il l'appelait, et prendre le journal "L'Ami du Peuple". Avec sa simple logique, le bon instituteur trouvait que les arguments du curé allaient directement contre le journal "L'Ami du Peuple", patron de toutes les causes de la division et non contre le journal "Le Fribourgeois" qui cherchait à le faire disparaître. Néanmoins, pour ne pas être trop mal vu, il se voit obligé de renvoyer le journal, tout en promettant de lui fournir des renseignements.

Un correspondant bien placé pour être exactement renseigné, communiquait que le curé du Châtelard, plus fort en voix qu'en jugement, avait dit di haut de la chaire : sous l'inspiration du Saint-Esprit, je vous défends de lire le journal "Le Fribourgeois" autrement, je vous refuserai l'absolution, même à l'article de la mort !

Un curé du district de la Sarine, après avoir annoncé qu'il ne renouvelerait pas son abonnement après le nouvel-an, ajoutait : ne croyez pas que ce soient les

Page 11

En effet, je ne lis jamais le journal "L'Ami du Peuple" ni le journal "La Liberté". Je les déteste plus que jamais. Cette pénible détermination m'est imposée par la nécessité, sous peine de voir arriver le conseil paroissial, mon acharné persécuteur, qui me fait passer pour radical. Vous ne seriez croire à quel point le journal "L'Ami du Peuple" fanatise même les plus braves gens. Je devrai forcément m'abstenir totalement de politique de route ou quitter ma paroisse à brève échéance.

Voici encore une communication qui ne manque pas de saveur. Elle émane de M. Bourqui, officier d'état-civil à Fribourg et porte la date du 15 janvier 1897 : mon cher Monsieur,

Parmi les abonnés qui ont retourné le journal le journal "Le Fribourgeois" fin 1896 figure M. Jean Cardinaux, négociant et assesseur de justice de paix de Fribourg. Il m'a prié aujourd'hui de vous écrire pour expédier les numéros de janvier et ceux à venir sous bande à mon adresse personnelle. Je les lui remettrai sous pli cacheté lorsque nous siégerons ensemble à la justice de paix. Il m'a expliqué le renvoi à peu près ainsi : dans son magasin d'articles religieux très assidûment fréquenté

Page 12

Voici d'abord l'acte d'accusation adressé à M. Gottrau, ingénieur à Bulle, par un fonctionnaire public, témoin oculaire des paroles offensantes et préjudiciable imputées au religieux :

ACCUSATION

Je me trouvais dimanche soir, veille de la Toussaint, à 7h00 du soir à l'église de Vuisternens-devant-Romont. Il y avait là un sermon dialogué donné par le Père Hilaire, sermon de mission. Dans un passage de son introduction concernant la presse et entre autres les mauvais journaux, il disait :

Peu m'importe que ces journaux viennent de Genève, Lausanne, de Fribourg, que ce soit le Confédéré, le journal de Fribourg, que ce soit le journal "Le Fribourgeois" allié radical, car, dans le fond, je ne le tiens pas meilleur que les autres. Dès demain, tous les journaux doivent être remis à votre boîte postale avec ces mots : « renvoyé pour toujours ».

Le lendemain de la Toussaint, il y a eu la clôture de la mission à La Joux. Un vénérable prêtre que je ne

Page 13

À sa grandeur Monseigneur l'évêque Déruaz, évêque de Lausanne et Genève,

clabauderies du pamphlet Pie Philipona qui me déterminent, à mon grand regret, à renoncer à recevoir momentanément à votre journal.

par le clergé et par d'ardentes zélatrices du journal "L'Ami du Peuple" il a eu remarqué que certaines clientes arrivaient assidûment à l'heure où le facteur déposait le journal "Le Fribourgeois" sur son comptoir. Il a jugé prudent dans l'intérêt de sa clientèle de le laisser envoyer par Mme Cardinaux et il m'a prié de le recevoir à mon adresse en même temps que l'exemplaire qui m'est destiné. Je n'ai pas les mêmes raisons de craindre que la clientèle de l'état civil me tourne le dos. Il ne faut pas oublier que son magasin n'est séparé de celui de son concurrent M. Léon Philipona que par une dizaine de maisons. Lorsque vous percevez les abonnements, mettez en deux à mon compte.

On n'en finirait pas si on voulait reproduire tous les renseignements parvenus à la réduction du journal "Le Fribourgeois" sur les manœuvres employées, les actes de pression et d'intimidation utilisés par des zélateurs de tous genres afin de procurer le renvoi de ce journal et son remplacement par le journal "L'Ami du Peuple". Mais, comme plusieurs capucins se sont distingués dans ce travail, notre chronique aurait une lacune si elle ne contenait au moins le cas du Père Hilaire.

nommerai pas me disait qu'on lui avait dit que le révérend père Hilaire avait fait une fâcheuse sortie dans un sermon de la mission de Vuisternens et que cela concernait les journaux et même le journal "Le Fribourgeois". Je suis d'autant plus certain du contenu de ma lettre que d'autres personnes l'ont entendu de la même manière que moi.

Vous me pardonnerez bien, M. L'ingénieur, si je me permets de vous raconter ce que contient la présente. Si je ne fais c'est précisément parce que j'ai été peiné de voir comment l'on traitait les journaux du haut de la chaire et même des journaux chez lesquels je suis abonné et que je tiens pour catholiques.

Agréer M....

Signé : un partisan du cercle catholique que les abonnés au journal "Le Fribourgeois"

Le comité du cercle catholique dont le journal "Le Fribourgeois" est l'organe, écrit ce qui suit à Monseigneur l'évêque

La paroisse de Vuisternens-devant-Romont a été dimanche soir 31 octobre, témoin d'une scène que nous ne pouvons pas passer sous silence. En présence d'un

nombreux auditoire et dans une conférence dialoguée de mission le Père Hilaire, capucin, vicaire au couvent de Bulle, malgré les avertissements réitérés des supérieurs de l'ordre, a pris à partie, nominativement, le journal le journal "Le Fribourgeois". On nous a cité entre autres, les paroles suivantes : « Renvoyez immédiatement avec la mention refusé pour toujours les publications venant de Genève de Lausanne, de Fribourg ou de Bulle, que ce soit le Confédéré, le journal de Fribourg ou leur allié le journal "Le Fribourgeois" que je ne tiens pas pour meilleur ».

Or, le fait de Vuisternens constitue avant tout un acte de désobéissance manifeste aux ordres de Monseigneur l'évêque. En effet, écrit Votre Grandeur à l'éditeur du journal "Le Fribourgeois" le clergé lui-même a été averti au synode. Il ne doit pas faire dans les journaux ni en chaire de la politique de militante. C'est de plus, une

Page 14

Monseigneur l'évêque répondit le 21 novembre : je réponds que je ne suis approuver le prédicateur dans les personnalités que vous dites avoir été faites par lui. Aussi, êtes-vous dans votre droit, en portant plainte au supérieur de ce religieux qui s'est oublié en parlant comme il l'a fait. Il n'avait pas le droit de mettre votre journal dans certaines catégories qui pourraient lui porter préjudice. Mais la parole et d'abord aux supérieurs immédiats, l'évêque ne vient qu'après, lorsque les premières démarches ont été inutiles.

Le Père Hilaire, nanti de la plainte portée contre lui, écrivit à M. Ackermann, président du comité.

Dans un long et cordial entretien sa grandeur m'a appris que vous lui aviez adressé une plainte au sujet de ma

Page 15

En conséquence et à la suite d'un conseil puis d'un ordre exprimé deux fois par sa grandeur, je vous demande : 1° une rétractation 2° que vous retiriez la plainte déposée à l'évêché 3° que vous me notifiez cette rétractation et le retrait de votre accusation 4° le délai fixé expire mercredi 8 décembre 1897 à midi

Puisque vous savez si bien calomnier, vous saurez également de rendre justice, sinon... Signé : Père Hilaire, capucin.

Il paraît que le Père Hilaire a la mémoire courte. M. Félix Menoud, frère du président de paroisse de Vuisternens dit un jour à la cure de Neirivue en parlant de celui-ci : nous nous sommes fait mal de lui. Il s'était donné beaucoup de peine pendant la mission. Nous n'avons accaparé tant que nous avons pu. Mais il est cependant allé trop loin. Pour moi, je « suis » à ce sermon.

Page 16

injure et un tort graves faits à un journal qui n'a certes rien de commun avec la presse et légère et anti-religieuse. C'est une insulte jetée du haut de la chaire à tout un groupe politique. Nous sommes persuadés qu'il suffira de signaler à la Haute autorité diocésaine de pareils faits et les intérêts qui nous sont confiés exigent la présente démarche auprès du Chef éminent et bien aimé du diocèse. pour empêcher le retour et obtenir une réparation.

Monseigneur l'évêque, l'administration du cercle catholique de l'ignore pas, la charge pastorale est pénible et les questions traitées ici ne sont pas précisément de nature à la rendre moins lourdes. Aussi, éprouvons-nous le besoin de nous recommander à la paternelle indulgence de Votre Grandeur qui daignera nous entendre, nous espérons, car l'agression ne vient pas de notre côté.

personne. J'aurais nommé votre journal en chaire pendant la belle et inoubliable mission. Vous seuls, suscitez des plaintes. Je l'aurais placé parmi les mauvais journaux auxquels les catholiques soucieux de la conservation intégrale de leur foi, ne doivent pas s'abonner, etc. Cette déclaration vous porterait préjudice et c'est pourquoi vous priez Sa Grandeur de... etc Vous conviendrez que sa grandeur n'a pas menti. J'ai eu l'honneur d'édifier Monseigneur l'évêque au sujet de cette accusation. Pour la confusion des signataires, je lui ai déclaré qu'elle est un mensonge et une calomnie. Au lieu d'aller aux informations, vous vous êtes contenté d'un « on dit que ». C'est votre affaire. Mais cette façon d'agir ne fait ni mon affaires ni celle de votre vénéré évêque.

Le 4 décembre, répondant à quelques observations de M. Ackermann, le Père Hilaire ajoutait :

1° C'est à vous, M. Ackermann, président du cercle fribourgeoisiste que j'ai écrit.

2° Je ne m'inquiète pas des démarches faites par vous comme éditeur du journal "Le Fribourgeois" ni du supérieur hiérarchique dont vous me parlez et dont j'ignore le nom.

3° Je ne m'inquiète pas des cancons, ni des pièces écrites qui vous sont parvenues, né de la personne qui en a été l'auteur ou l'intermédiaire, mais de la plainte déposée à l'évêché. Restons là, Monsieur, ne sortons pas de la question.

4° La question et précise : jugez mes paroles

Si Saint-François d'Assise a recommandé l'audace à ses disciples, on doit reconnaître qu'il a dans le Père Hilaire un disciple bien docile.

Les 6 décembre, le bureau du cercle catholique s'occupa de ce cas et décida de lui renvoyer le compte-rendu de la séance. En voici la teneur :

Le comité du cercle catholique de Bulle, considérant d'une part :

Que sa grandeur Monseigneur l'évêque de Lausanne et Genève, nanti des propos attribués au révérend père Hilaire, capucin, dans une conférence dialoguée à Vuisternens-devant-Romont, dimanche soir 31 octobre écoulé, a répondu en la matière et indiqué au comité la voie à suivre pour obtenir, le cas échéant, satisfaction.

Que Monseigneur l'évêque n'a fait parvenir directement à l'administration du cercle aucune communication ultérieure au sujet de cette affaire.

Page 17

Celui qui le placerait au rang des mauvais journaux portant atteinte à la foi manquerait à la réputation et à l'honneur et celui qui serait accusé d'un semblable procédé se croirait atteint lui-même dans sa réputation et son bonheur. Le comité prend volontiers acte de la déclaration, d'un poids spécial, eu égard à la personne en cause.

Une négation pure et simple d'un fait public qui a produit un certain émoi dans la contrée, émoi d'autant plus singulier que d'autres missions ont conservé jusqu'à la fin leur caractère propre, édifier au lieu de soulever les controverses de la vie publique, une négation de cette nature, disons-nous, est par elle-même sujette à caution et laisse tout au moins entrevoir un manque de franchise.

L'auteur de la lettre se constitue à la fois juge et partie, le procédé est arbitraire au premier chef. La qualité fait défaut pour imposer la voie à suivre et la manière de procéder.

Enfin, la lettre est conçue en termes inexplicables.

Page 18

Pour ces motifs, décide de ne pas entrer en matière sur les demandes formulées par le Père Hilaire dans sa lettre du 5 décembre écoulé au président du cercle catholique. Le bureau est chargé de transmettre à celui-ci un extrait du protocole concernant cette décision.

Réponse du Père Hilaire

Votre lettre du 6 décembre parle de tout excepté de la question essentielle. Je vous rappelle : vous avez écrit à Monseigneur l'évêque que, pendant la mission de Vuisternens, j'avais nommé le journal "Le Fribourgeois" en chaire, etc... je vous demande de la retirer. Voilà la question.

Que la haute autorité épiscopale n'a pas l'habitude de se servir d'intermédiaire non régulièrement autorisés pour faire connaître ses conseils, ses décisions et ses ordres.

Considérant d'autre part :

Que le comité du cercle ne s'est point adressé au Père Hilaire et n'entend pas traiter avec lui dans la circonstance.

Que la lettre du révérend Père Hilaire en date du 3 décembre est une arme contre celui-là même qui l'a écrite, car l'accusation d'avoir placé le journal "Le Fribourgeois" parmi les mauvais journaux auxquels les catholiques soucieux de la conservation intégrale de leur foi ne doivent pas s'abonner, est une calomnie, dit le Père Hilaire. Ce serait donc à une application qui blesse la réputation et l'honneur. Il y a là un hommage indirect et inattendu rendu au journal "Le Fribourgeois".

Considérant d'une manière générale :

Que le Père Hilaire n'en est pas à sa première démonstration politique, divers cas ayant été signalés à la l'attention du comité ; que le cas de Vuisternens est venu combler la mesure et forcer le comité à sortir de sa réserve;

Que, fondée sur les avertissements de sa grandeur Monseigneur l'évêque, diocésain au synode, savoir : le clergé ne doit pas faire en chaire de la politique militante; notre comité s'est enfin adressé à qui de droit, dans l'espérance de mettre un terme à un système tracassier qui révolte nos amis et provoque des réclamations de tous côtés.

Que si la portée d'une démarche faite au nom d'un corps tout entier, avec la discrétion et la déférence commandée par les circonstances ne devait pas être comprise de l'intéressé, il y aurait lieu de faire appel à une intervention plus directe.

Ces quatre pages grand format, cette profusion de paroles, de considérations inintelligibles sont significatives : la bonne foi et la vérité sont claires et concises. A vous laïcs, je dénie la compétence et le droit de me faire la leçon au sujet de la prédication. Vous n'êtes pas chargés de surveiller la chaire de vérité. Vous n'êtes pas les interprètes des paroles de Monseigneur l'évêque. Je dénie également ce droit, cette conférence à votre cercle.

Votre manière d'agir rappelle le régime de 48. Je souhaite à vos amis la capacité de comprendre un sermon et surtout la sincérité dans les rapports qu'ils

vous font. Vous cherchez à m'intimider, vous me menacez.... Je m'attends à tout de votre part, mais....

Aussi longtemps que vous n'aurez pas rendu hommage à la vérité en vous rétractant, méditez le huitième

Page 19

Nouvelle lettre du comité du cercle à l'évêque

À sa grandeur Monseigneur l'évêque Déruaz, évêque de Lausanne et Genève

Notre comité change le bureau du cercle de transmettre à titre de renseignements à Votre Grandeur la copie des pièces concernant le cas du Père Hilaire, capucin à Bulle.

S'il ne s'agissait pas de respecter la vérité, notre comité aurait pu se contenter de la négation indignée de celui-ci et de trouver une satisfaction dans le fait que ce religieux se considère comme victime d'une calomnie pour être accusé d'avoir mis l'organe de notre groupe dans la catégorie des publications mauvaises ou dangereuses.

Mais notre enquête particulière n'est pas favorable à l'attitude actuelle du Père Hilaire. D'abord, il déclare que nous nous sommes contentés d'un « on dit que ». Cette remarque est a priori tout au moins singulière. En effet,

Page 20

D'ailleurs, un vulgaire « on dit que » n'aurait pas déterminé le comité à faire un rapport à sa grandeur. Nous possédions un enseignement net et précis, d'un auditeur de circonstance qui, au moment de la conférence, ne connaissait pas même le nom de l'orateur. Ce témoin auriculaire, homme public, digne de foi à tous égards a spontanément porté au comité du groupe qui l'ignorait encore, la scène de Vuisternens. Les déclarations verbales et écrites de sa part sont concordantes et excluent toute idée de méchanceté et de mauvaise foi. Voici ce qui nous a été communiqué :

Dans un passage de son instruction concernant la presse et entre autres les mauvais journaux, il disait : « Peu m'importe que ces journaux viennent de Genève, de Fribourg, que ce soit le Confédéré, le journal de Fribourg que ce soit le journal "Le Fribourgeois" allié radical, car dans le fond, je ne le tiens pas meilleur que les autres. Dès demain, tous ces journaux doivent être mis à votre boîte postale et renvoyés aussi bien dans la

Page 21

Aussi n'avons-nous pas été surpris d'apprendre que des abonnés disaient après la conférence : il faudra renvoyer le journal "Le Fribourgeois". Il était assez visé, en admettant l'absence de personnalités directes et brutales, pour figurer lui aussi, dans la catégorie des journaux à renvoyer pour toujours.

Quoiqu'il en soit, nous avons acquis l'intime conviction que, d'une manière ou d'une autre, notre organe désigné

commandement. « Faux témoignage ne dira ni mentira aucunement ». Recevez mes salutations. Pr Hilaire, capucin

aucun des membres de notre comité n'était présent et n'a prétendu l'être à la conférence de Vuisternens, le 31 d'octobre. Encore moins a-t-on songé à faire suivre le prédicateur d'un sténographe avec mission de recueillir mot à mot le discours de l'orateur.

Comment alors savoir ce qui s'est passé, sinon par la rumeur et la voix publique, ces « on dit que » qui attirent l'attention et permettent les recherches ? Comment exiger une consignation séance tenante des paroles prononcées dans une assemblée religieuse à laquelle on assiste par dévotion et édification ? Sous peine de le garder un perpétuel silence sur les abus commis du haut de la chaire, force est donc de s'en tenir à la mémoire, aux impressions d'auditeurs intelligents et dignes de foi, à moins d'entretenir une sorte de police secrète, chargée de se rendre, le carnet et crayon en poche, là où la présence d'un prédicateur connu pour ses allusions aux attaques politiques est signalée. Quel catholique consentirait à convertir la maison de Dieu en un asile de reporter ou d'espions ?

direction de Bulle ou de Fribourg avec ces mots « renvoyé pour toujours ». Abonnez-vous par contre à ce cher journal "L'Ami du Peuple" qui a fait part de bien à notre canton. »

Au moyen de ces textes, nous avons interrogé à Vuisternens, Sâles et ailleurs, puis nous avons entendu à nouveau et à trois reprises différentes, le premier témoin. Il a régulièrement et énergiquement maintenu son récit. De l'ensemble des renseignements, il résulte qu'il y a désaccord sur un seul point : la désignation même du journal "Le Fribourgeois". Mais les termes de «tschaquou» (de race tachetée), terme qui donne une idée du temps de la conférence, le renvoi en direction de Bulle, la réclame en faveur du journal "La Liberté" et du journal "L'Ami du Peuple" ne sont pas contestés. Entre parenthèses, il nous revient qu'à la mission plus récents d'Ependes, le même religieux a fait en chaire une réclame identique et exclusive au profit de ces deux journaux.

nominativement ou non, a eu sa part d'amabilités dans la circonstance. Une allusion d'un goût douteux peut avoir une portée aussi désagréable, au point populaire que l'usage plus brutal du nom propre ou de la personnalité.

Si nous poursuivions, Monseigneur, un but autre que celui d'arrêter les provocations gratuites là où elles sont interdites par l'autorité épiscopale, et même dans le cas

présent, par les supérieurs de l'ordre, nous demanderions respectueusement une enquête qui serait instruite avec une indiscutable autorité et la plus complète impartialité. Mais nous ne voulons pas importuner plus longtemps Monseigneur l'évêque. Il ne nous reste plus qu'à soumettre toute cette affaire à l'appréciation de notre évêque bien-aimé d'abord, puis au très révérend père provincial des capucins, selon l'avis du chef vénéré du diocèse, dans sa lettre du 21 novembre écoulé.

Page 22

Nous ne nous occupons pas ici des opinions politiques et personnelles du Rvd Père Hilaire ni de leurs manifestations à titre privé. La question en jeu, c'est la politique militante faite du haut de la chaire. Nous venons précisément très révérend Père de terminer notre enquête particulière au sujet des paroles prononcées par le Rvd Père Hilaire, pendant la mission de Vuisternens, dans une conférence et dialoguée tenue le dimanche 31 octobre. Voici le texte que nous possédons et sur lequel nous avons interrogé des personnes dignes de foi : suivent les paroles attribuées aux Rvd Père Hilaire et le résultat de l'enquête comme dans la lettre adressée à Monseigneur l'évêque.

Nous intervenons, très révérend père, au nom du groupe politique conservateur indépendant, représentée par le cercle catholique. Notre unique but est d'obtenir la fin d'un système tracassier dont l'issue de son facile à deviner. Ils provoquent les réclamations, irrite les auditeurs, nuit en même temps à la légitime popularité de l'ordre si sympathique des capucins, rompt avec les traditions de la province dans les affaires purement politiques, rend les relations plus difficile et soulève même des protestations jusque dans les rangs des

Page 23

Réponses du père provincial (traduction)

M. Le président Ackermann, Eberlé, Bulle

J'ai cherché à m'orienter de mon mieux dans l'affaire qui m'est très désagréable. J'avais déjà reçu communication de ce qui s'est passé à la mission de Vuisternens. Il me semble qu'il y a trop de feu des deux côtés. En ce qui concerne le Rvd Père Hilaire, j'ai fait, il y a bien huit jours, les démarches opportunes. J'estime qu'en ce qui concerne votre estimable journal, plus en fera de bruit, plus léger sera le profit.

Je suis peiné de ce que vous vous sentez blessés de la part de l'un de mes subordonnés. J'espère que le calme intervenant, l'affaire s'arrangera. Avec haute considération....

Les choses en restèrent là avec le Rvd Père Hilaire qui continua sa campagne contre le journal "Le

Nous avons l'honneur d'être, Monseigneur l'évêque, les fils très respectueux, dociles en reconnaissants.

Lettre au révérend père provincial

Le 11 décembre, le comité du cercle écrivait à celui-ci à Lucerne : très révérend Père,

Après avoir longtemps patienté, notre comité se voit enfin tenu de donner suite à diverses réclamations concernant l'attitude du révérend Père Hilaire, résidence à Bulle, et d'attirer respectueusement à ce sujet l'attention de votre Révérence.

religieux. Nombreux sont ceux auxquels nous avons l'honneur d'être attaché par les liens de la plus respectueuse affection.

Sa grandeur Monseigneur l'évêque a averti le clergé au dernier synode. Le clergé ne doit pas faire en chaire de la politique militante. Ce sont les paroles écrites par Monseigneur l'évêque lui-même. Le cas de Vuisternens rentrant précisément dans ce genre de politique, nous avons eu l'honneur de faire connaître à sa grandeur le résultat de nos informations. Nous ne l'ignorons pas. Votre Paternité, d'accord en cela avec le chef éminent et vénéré du diocèse, a elle aussi recommandé une sage réserve en pareille matière aux dignes religieux soumis à son autorité. Nous ne demandons pas autre chose à notre tour et remettons en toute confiance cette regrettable affaire du Rvd Père Hilaire à l'appréciation au vénéré un supérieur de la province.

Nous saisissons en même temps l'occasion de vous offrir, très révérend père, l'assurance de notre respect le plus profond, de notre inébranlable attachement à cette partie de l'ordre confiée à votre paternelle sollicitude.

Fribourgeois" et M. Progin avec autant plus d'acharnement en particulier qu'il était forcé d'observer plus de réserves en chaire. M. Progin dû quitter l'harmonium qu'il tenait précédemment aux réunions du Tiers-Ordre et même renoncer à assister aux assemblées afin de ne pas fournir au Père directeur l'occasion d'attaques déplacées.

Le Rvd Père Hilaire, son temps de vicariat du couvent fini, dut se résigner à espérer en vain la charge de Gardien qui lui a échappé jusqu'à ce jour. Son frère, le Père Damien, le Père Corneille et quelques autres se distinguèrent par le fanatisme politique en faveur de la même cause pour laquelle s'était si gravement compromis lui-même et rares furent les religieux de n'importe quel ordre qui osèrent manifester ouvertement leurs sympathies pour la cause que soutenait le journal "Le Fribourgeois", tellement des organes du numéro 13

regardés comme orthodoxes, étaient parvenu à fausser les consciences.

Page 24

Les lettres suivantes vont prouver que même mais les chartreux s'étaient laissés entraîner par le mouvement de fanatisme politique que savaient si bien provoquer et entretenir le journal "La Liberté" et le journal "L'Ami du Peuple".

La première était adressée au supérieur général de la grande chartreuse près de Grenoble. En voici la teneur : au nom de la députation de la Gruyère, du cercle catholique de Bulle qui comprend 30 membres du clergé et 320 membres laïques et au nom du grand nombre de citoyens de la Gruyère, nous venons vous exposer ce qui suit :

1° la vénérable chartreuse de la Valsainte, rétablie et réintégrée dans ses droits par l'adhésion de tous les catholiques fribourgeois, avait conquis l'affection, le respect et la confiance de notre peuple par ses nombreux bienfaits et par le silence religieux sur lesquels ses vénérés Pères et frères accomplissaient leur saints exercices.

Page 25

4° le prieur actuel a ajouté foi à ces calomnies. Il a donné de l'argent pour soutenir la lutte dans le groupe conservateur catholique contre un autre groupe conservateur catholique aussi. Si nous avons triomphé aux élections de décembre 1896, il n'en est pas moins vrai que la chartreuse de la Valsainte a pesé de tout son poids dans la balance qui devait nous faire échouer.

5° il en est résulté de cette intervention une vive irritation dans le cœur des 2500 citoyens de notre contrée qui ont vu les RR PP marcher contre eux au scrutin du 6 décembre. Et nous, les élus de cette journée, nous ne comprenons pas encore la raison de cette hostilité marquée par des religieux cloîtrés que nous avons toujours entourés de respect, contre la majorité de notre population.

6° dans leur assemblée plénière, tenue à Bulle de 14 mars écoulé, les 18 députés du district ont chargé le

Page 26

Dans l'espoir que notre démarche trouvera bon accueil auprès de votre révérendissime supérieur général, nous vous présentons l'hommage de notre profond respect....

Réponse de la Grande Chartreuse

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous venez d'adresser à notre révérend père général, au nom de la députation de la Gruyère et de concert avec le cercle et catholique de Bulle.

2° malheureusement, les divisions politiques de votre pays, tenues à l'écart sous une longue suite de prieurs aimés et vénérés, ont pénétré dans cette chartreuse sous la direction du a ajouté fois prieur actuel. L'influence politique des RR. PP s'est fait sentir à plusieurs reprises depuis deux ans et dans le courant de l'année 1896, elle s'est manifestée par le fait sans précédent de descente au scrutin de Cerniat, de plusieurs pères et frères de la maison, qui ont voté le 6 décembre sans avoir même opéré le dépôt des papiers exigés par la loi.

3° pour obtenir cette participation des Pères chartreux aux luttes adentes de notre politique cantonale, les politiciens sont allés dire aux vénérés religieux que nous étions menacés de retour au pouvoir du radicalisme persécuteur de 1848. On leur a représenté nos prêtres, notre cercle catholique et nos populations comme ennemis de la religion et des maisons religieuses, alors que les politiciens qui ont ainsi trompé sont presque tous fils et héritiers des persécuteurs du régime 1847-1855.

bureau de la députation d'exposer au révérendissime supérieur général les faits relatés plus haut, avec prière de bien vouloir obtenir :

Que la vénérable maison de la Valsainte se tienne à l'écart de nos luttes politiques et que l'argent de cette maison ne sont pas livré pour faire de la propagande électorale et servir à l'achat ou à l'entraînement des électeurs à l'urne électorale au service d'une coterie.

Nous protestons en même temps contre les accusations lancées à votre adresse. Nous sommes catholiques, conservateurs et amis du clergé et des maisons religieuses. Nous sommes prêts à défendre en tout temps et par tous les moyens légitimes de demander que ses établissements de nous combattent pas plus que nous de les combattons jamais.

Sitôt cette lettre reçue, vos observations ont été transmises au vénérable prieur de la Valsainte. Nous n'avons pas encore reçu sa réponse mais nous sommes convaincus à l'avance qu'il les recevra comme vous les avez faites, c'est-à-dire en esprit de paix et de conciliation pour le bien de la religion et des âmes.

Le malentendu ne tardera pas à se dissiper et il fera place nous l'espérons à l'union et à la concorde qui doit régner entre catholiques. Veuillez agréer M. Le président.....

Il serait long de raconter toutes les calomnies répandues, tous les gens de persécutions soulevées par les vaincus du 6 décembre 1896. M. Python avait promis de faire voir du pays aux curés de la Gruyère qui étaient censés anti-gouvernementaux. Et tous ceux-là qui n'acceptaient pas

Page 27

Les curé de Riaz et de Vuisternens-en-Ogoz furent obligés de faire appel aux tribunaux pour venger leur honneur et obtenir un peu de justice. A Sâles, on accusa le calme M. Bugon, de diviser la paroisse. Le curé de Villars-sous-Mont ne se gênait pas d'appeler à sa cure des paroissiens de Lessoc pour les monter contre leur curé, disant qu'il était radical.

M. Gendre, recteur du Pâquier, non content de patronner publiquement en chaire les listes libertardes en anathémisant les listes adverses, allait encore dans les maisons de La Tour déblatérer contre M. Le curé Dévaud. Le curé de Neirivue été autorisé par l'évêché à déposer une plainte en calomnie contre un citoyen d'Albeuve, mais ce dernier put s'estimer heureux de se tirer d'affaire au moyen de la rétractation suivante :

Je, soussigné, Joseph Beaud, fils de François, de et à Albeuve, reconnaît avoir cherché, notamment le 4 mars dernier, en présence de Léon et de Placide Geinoz, de Neirivue et de Joseph Gremion, de Villars-sous-Mont, à

Page 28

La première partie de l'écrit flétrissait les désordres du dimanche précédent, provoqué par les gouvernementaux largement abreuvés au moyen de l'argent des contribuables (la note avait été acquitté par le receveur de l'Etat). On avait fait tapage jusque fort avant dans la nuit. M. Le curé rappelait ensuite les devoirs généraux des électeurs. La dernière partie mettait malheureusement un peu trop l'évêque en cause. Voici ce qu'elle disait :

Voilà les recommandations que j'ai le droit et le devoir de vous faire en ce jour. Je suis d'autant plus autorisé à vous donner ces avis tout paternels que j'ai été éclairé des conseils et des lumières de sa grandeur Monseigneur l'évêque. Sa grandeur nous prêche la concorde, la paix, l'union la plus charitable, tout en nous laissant le libre choix de nos députés. Aucune lettre circulaire de sa Grandeur n'a été envoyée de l'évêché pour donner des directions au sujet des élections aux fidèles de chaque paroisse.

Page 29

À mon départ pour Fribourg, les prêtres délégués en reçurent l'explication de Sa Grandeur elle-même qui déclara qu'elle ne concernait pas la question politique et qu'en cette matière on était libres d'agir comme on le jugerait à propos. Voilà bien le résumé de notre entrevue. Monseigneur l'évêque a insisté surtout sur le

sans réserve ce que décidait la coterie libertarde. On ne se contenta pas de les calomnier à Rome, faisant croire au Pape qu'ils voulaient renverser le gouvernement et l'université. On chercha encore et surtout à leur enlever l'estime et la confiance de leurs paroissiens.

noircir la réputation de M. Le curé de Neirivue pour lui enlever la finesse de considérations dont il jouit.

Je reconnais que les accusations que j'ai avancées sont de pures calomnies. Aussi, je les regrette, les désavoue et promets en conscience réparation convenable. M. Le curé de Neirivue est de plus autorisé à faire de ses écrits, signé de ma main, l'usage qu'il trouvera utile. Neirivue, le 17 mars 1897. Signé : Joseph Beaud

Le brave homme avait dit aux hommes de Neirivue: vous avez bien de quoi être fiers de votre curé. Les gendarmes ont dû le faire partir de Cugy. Il demanda pardon et s'excusa en disant qu'il avait trop bu.

Le curé de Lessoc fut dénoncé à l'évêché au sujet des paroles qu'il avait dites en chaire le jour des élections. Au commencement de mars 1897, Monseigneur l'évêque Deruaz lui demanda s'il pourrait lui renvoyer la feuille qu'il avait lue en chaire le 6 décembre précédent. La feuille ayant été conservée, il fut facile à M. Pythoud de satisfaire aux désirs de l'évêque.

Je sais d'ailleurs que sa grandeur veut rester étrangère à la lutte actuelle, pour autant que son devoir d'évêque ne l'oblige pas à s'en occuper, soit pour redresser des erreurs, soit pour crier au loup qui tenterait de surprendre ses ouailles. Du dans chaque paroisse, il a placé ses représentants qui ont mission d'enseigner en son nom et son entière et absolue obéissance. Ceux-ci ont le devoir de sauvegarder en particulier vos intérêts spirituels, compromis parfois à votre insu, par les roueries et les procédés de l'ennemi du bien.

Or, que n'a-t-il pas fait, l'«inimicus homo» ces derniers jours pour aggraver la situation, troubler les consciences des électeurs et tromper les intentions de Monseigneur qui ne voulait pas qu'une lettre écrite de sa main fut publiée. C'est ainsi qu'on respecte l'autorité épiscopale en répandant une lettre qu'il ne devait avoir aucune portée dans le domaine de la politique. Elle était adressé à un simple particulier et pour lui seul. Lorsque j'ai eu l'honneur de parler à Sa Grandeur, la lettre qu'on lui présente pour tromper les âmes droites était déjà écrite.

bonheur qu'il éprouvait en voyant cesser ses tristes divisions. Employez, nous répéta-t-il à maintes reprises, toute votre influence pour amener cette paix si désirée et si nécessaire.

Ne voyez-vous pas fréquemment, même au milieu de vous, dire combien l'on suscite d'obstacles à l'exercice de cette influence du prêtre, influence qui ne saurait produire que des fruits de paix, de tranquillité et de bonheur. Mais ils sont trop nombreux ceux qui préfèrent suivre les avis d'un simple et beau parleur du monde, plutôt que de recevoir les directions de l'évêque par l'organe du curé, son représentant. Je fini avec la confiance que vous accueillerez mes paroles avec docilité. Ayez maintenant tous la certitude que vous pouvez voter en toute sûreté de conscience la liste des candidats présentés par le journal "Le Fribourgeois" !

En adressant à l'évêque son écrit, lu le 6 décembre précédent, M. Pythoud se contenta d'y ajouter le 4 mars, en note : si j'avais gardé le silence le 6 décembre 1896, votre lettre à M. Comte aurait été lue sur la place

Page 30

Vous avez rappelé les devoirs généraux des électeurs et pour cela que je n'ai rien à dire. Mais je vous faire remarquer que c'est contrairement aux désirs exprimés et à la demande adressée lors de votre visite à l'évêché que vous avez fait de la politique militante et militante la plus intense, en recommandant du haut de la chaire une liste particulière. Vous et vos confrères qui avez recommandé la dite liste, êtes censés entrer dans un parti qui veut renverser le gouvernement. Aussi, les curés et les prêtres de la Gruyère qui sont entrés dans cette voie seront-ils l'objet d'un blâme particulier de la part du souverain pontife. Je n'ai pas encore jugé à propos de faire connaître ce blâme. Je demeure juge du moment et du mode opportun pour le faire. C'est à vous que j'en fais la première communication.

L'évêque lui-même a dû faire connaître en haut lieu ce qu'il avait fait dans les circonstances difficiles qui se sont produites. Si le journal "Le Fribourgeois" continuait à recevoir et à publier des articles semblables à ceux qu'il publiait ses derniers temps, il est probable qu'une

Page 31

Néanmoins, je crois devoir le faire, soit pour votre avantage personnel, soit pour l'avantage du clergé et pour le bien du diocèse où la paix est profondément troublée. Veuillez agréer M. Le curé, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués en Notre Seigneur. Signé : Joseph, évêque de Lausanne et Genève.

Cette lettre était écrite en entier de la main de Monseigneur l'évêque. Il voulait probablement y faire allusion lorsque, pendant la retraite ecclésiastique suivante, il disait au curé de Neirivue qui lui faisait visite et qui fut pris pour le curé de Lessoc : ah ! Je vous ai écrit un peu vivement, mais j'ai écrit encore plus vivement de l'autre côté... Quel était en fait cet autre côté ? Probablement le curé d'Albeuve qui, avec de nombreux libertards n'avaient pas seulement dit à ses

publique, dans le but de faire croire que Votre Grandeur avait donné des directions officielles que je n'avais pas voulu communiquer aux fidèles.

Réponse de l'évêque

M. Le curé !

Je vous retourne ci-joint la pièce que je vous avais demandée et que vous avez bien voulu me communiquer. Je crois que l'on en a exagéré la portée et je suppose qu'on y a ajouté des choses qui ne se trouvent pas. Mais permettez-moi de vous faire observer que, pour le besoin de votre cause sans doute, vous avez fait parvenir à l'évêque et après avoir entendu, beaucoup, sinon tous, ont dû croire que l'évêque recommandait la liste du journal "Le Fribourgeois". En cela, je vous désapprouve formellement.

explosion se ferait. Je vous laisse juge de l'impression qu'elle produirait. Dès lors, votre voie est toute tracée : c'est celle de l'abstention. Du reste, où pensez-vous aboutir ? Quels résultats auriez-vous obtenus ?

Vous avez fourni des armes aux adversaires. Vous travaillez peut-être inconsciemment, vous travaillez à entretenir non seulement la division, mais encore l'aversion entre les membres du clergé et au grand scandale des fidèles et ainsi vous nuisez à votre ministère. De plus, les articles introduits dans leur journal "Le Fribourgeois" et publiés il y a quelques jours suffiraient pour me démontrer que sous le prétexte de bien public et de l'honneur du clergé, ce sont souvent des rancunes personnelles, non suffisamment assouvies, paraît-il, que l'on voudrait satisfaire.

Il m'est pénible croyez le bien, d'entrer et même confidentiellement, dans de semblables détails et d'avoir à donner de tels avertissements.

paroissiens qu'ils pouvaient en toute sûreté de confiance voter la liste des libertards mais qu'il leur en avait fait un devoir toute en lançant ses anathèmes contre la liste fribourgeoisiste, ce qui certes pouvait s'appeler faire de la politique militante la plus intense.

En déclarant au curé de Neirivue qu'il n'avait reçu contre lui aucune plainte et qu'il n'avait aucun reproche à lui adresser, Monseigneur l'évêque ajouta qu'il avait rappelé à M. Le doyen d'Albeuve les constitutions synodales et qu'il regrettait la fête du 27 juin. À l'occasion de la nomination de M. Dumas, comme directeur du cercle séparatiste, appelé gouvernemental et aussi des « crêchiers ».

Un haut fond, le pauvre évêque devait bien comprendre que ce qui troublait le plus son repos était moins les agneaux du journal "Le Fribourgeois" que les loups du

numéro 13 qui avaient déjà dévoré Monseigneur l'évêque Marilley et Monseigneur l'évêque Memillod. Mais ne se sentant pas de taille à empoigner le taureau par les cornes, il se contentait de donner quelques coups de cravache à droite et à gauche, tâchant surtout de ne

Page 32

M. Dévaud se recommandait autant par sa science et l'orthodoxie de ces principes que par son zèle, son désintéressement et sa charité. N'étant pas vénal et ayant son franc-parler, il ne devait pas plaire à la franc-maçonnerie libertards. Malmenés déjà après le triomphe de M. Progin en 1892, il devait l'être encore davantage après celui de décembre 1896.

Les journaux du numéro 13, le journal "L'Ami du Peuple" surtout, ne lui ménagèrent pas leurs traits tantôt ouverts, tantôt cachés, toujours perfides. Dénoncé à l'évêché comme étant l'âme de l'opposition fribourgeoisiste, il devait nécessairement trouver disgrâce auprès de l'opportuniste de Monseigneur l'évêque Déruaz, comme il put bientôt s'en convaincre.

Lors de la retraite ecclésiastique de 1897, l'évêque dans ses recommandations au clergé avait signalé le fait que des ecclésiastiques dénonçaient parfois leurs confrères auprès des laïcs et Sa Grandeur avait recommandé de s'adresser à lui directement lorsque des plaintes

Page 33

Si vous êtes rédacteur ou l'un des rédacteurs alors je viens vous rappeler que vous allez à l'encontre des prescriptions de l'évêque qu'il lui, au dernier synodales, a formellement demandé moins formellement acte intimé sa volonté que les membres du clergé ne fasse pas de politique militante, mais gardent une attitude réservée qui toujours inspire aux populations respect et confiance envers le clergé.

Or, être rédacteur dans un journal politique c'est évidemment faire de la politique militante. Et dans l'espèce, ce serait non seulement contraire aux prescriptions formulées au synode, mais ce serait encore l'oubli et le mépris des recommandations particulières qui vous ont été faites par l'évêque lui-même.

Vous m'objecterez peut-être que M. Le doyen Dumas a été nommé et qu'il a accepté cette nomination à la présidence honoraire du cercle catholique et politique de la Gruyère : ce qui est certainement un acte de politique militante.

Je vous répondrai que ce n'est pas été consulté à cet égard mais de plus, je déclare que je n'approuve pas

Page 34

pas frapper trop fort sur les loups dont la colère est plus à craindre que celle des agneaux.

Les ennemis du journal "Le Fribourgeois" en voulait surtout à M. l'abbé Dévaud, curé de La Tour, prêtre peut-être le plus éminent du cercle catholique de Bulle.

devaient être formulées contre des prêtres. Le Rvd Père Hilaire s'étant comporté comme on l'a vu à Vuisternens lors de la mission, M. Le curé de La Tour crut bien faire de signaler à l'évêque les bruits qui couraient le pays. Voici la réponse qu'il reçut :

M. Le curé !

J'ai reçu la communication que vous avez bien voulu me faire au sujet de la prédication du Rvd Père Hilaire donnée à la paroisse de Vuisternens. En réponse à ce sujet, permettez-moi de vous faire remarquer que votre communication devrait plutôt être adressée au supérieur immédiats du père capucin, en pareil occurrence, et avec de telles personnes, ce n'est qu'en second lieu que l'évêque doit agir, s'il y a motif d'agir.

Permettez-moi encore de vous demandons en quoi cette affaire pouvait vous intéresser. Seriez-vous rédacteur du journal "Le Fribourgeois" ou au moins actionnaire de ce journal ? Etre actionnaire, c'est avoir un intérêt financier dans une entreprise. Avez-vous cet intérêt ?

cette acceptation, comme je n'approuverai pas la nomination du même genre que l'on se propose de faire au cercle catholique de Bulle. L'approuver serait contribuer à entretenir les germes de division entre les membres du clergé et cela au grand scandale des fidèles. Ce serait aussi poser de nouveaux obstacles à une réunion qui est si grandement désirée pour le bien du pays et pour l'honneur de la religion.

Telles sont les réflexions que je crois devoir présenter en réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. Veuillez agréer M. Le curé la nouvelle assurance de mes sentiments tout dévoués... Signé : Joseph, évêque de Lausanne et Genève.

M. Devaud n'était évidemment pas rédacteur du journal "Le Fribourgeois" ni actionnaire de ce journal qui appartenait entièrement à M. Ackermann, et sans l'avis ou recommandation entendue à la dernière retraite, il ne se serait probablement pas donné la peine d'écrire à l'évêque.

Nous croyons que cette recommandation provenait du fait suivant : M. Progin avait reçu d'un ecclésiastique de Fribourg des renseignements peu favorables sur le compte de M. le chanoine Quartenoud, rédacteur du journal "La Liberté" et les avait communiqués entre autres au curé de Neirivue qui lui avait conseillé d'en donner connaissance à l'évêque, afin que sa grandeur put se rendre compte de la valeur morale de ses personnages qui prétendaient être chez nous les seuls juges autorisés de l'orthodoxie religieuse et du vrai conservatisme.

Comment ces renseignements furent-ils reçus à l'évêché ? C'est ce que nous ignorons. D'après tous ses antécédents Monseigneur l'évêque Déruaz ne devait pas aimer la coterie libérale qui ne l'avait pas vu arriver à Fribourg de bon œil. En apprenant la nomination du candidat de M. Ruchonnet, M. Soussens avait dit : il ne

Page 35

Monseigneur l'évêque lui fit part du projet qu'il avait conçu de remplacer le directeur religieux de la Fille-Dieu par un prêtre séculier. Il a pensé pour cela au curé de La Tour. Cette pensée lui est venue en traversant La Tour le 23 mai alors qu'il se rendait à Montbovon pour la consécration de l'église. Un religieux coûte trop cher au couvent. C'était un père dominicain qui recevait souvent en visite des confrères de l'université de Fribourg. Il fallait préparer de grands repas. De plus, le directeur ne se gênait pas de réclamer de l'argent pour aller faire des cures au dehors. Quand on a fait vœu de pauvreté, pourquoi se modérer dans les dépenses ? Mais cela devenait trop onéreux pour le couvent déjà très pauvre.

Monseigneur l'évêque n'obligea par M. Dévaud à quitter La Tour, mais il lui dit et le répéta que c'était son désir formel. Celui à qui ce désir était exprimé avait trop de vertus pour ne pas s'y conformer. La paroisse de La Tour lui paraissait d'ailleurs présenter trop de difficultés pour qu'un curé songeât à y rester contre le gré de l'évêque. M. Dévaud eut seulement le tort de ne pas mettre ses conditions pour l'avenir avant de donner son consentement au projet de son supérieur. Il ne devait pas ignorer le proverbe : « qui servir nonnis incertis navigat undis » Il donna son consentement sans autre. L'évêque lui imposa l'obligation du secret sur son projet qui devrait se réaliser au moment propice.

Le 1^{er} octobre 1898, il recevait la lettre suivante écrite en entier de la main de Monseigneur l'évêque : vous aurez sans doute trouvé que j'ai été bien lent à exécuter le projet formé par moi et arrêté par votre consentement. Peut-être même vous êtes-vous demandé si même je n'avais pas renoncé à ce projet. Et bien, je viens vous dire que j'ai tenues pour fermes la parole que vous m'avez donnée et la parole que je vous avais moi-même donnée. Mais pour l'exécution, je voulais que la place fût

Page 36

fera rien pour nous mais il ne sera pas contre nous. Il a trop l'habitude de se plier devant le gouvernement du canton de Vaud pour venir résister à celui de Fribourg. Soussens ne se trompait pas. Malgré tout le bien que M. Dévaud faisait à La Tour, l'évêque résolu de le déplacer. Le 20 juin 1898, il écrivait de sa propre main :

J'ai besoin de vous voir et de m'entretenir avec vous d'une affaire assez importante. Pourriez-vous venir à l'évêché un de ses jours ? Si vous pouviez venir déjà avant midi, ce ne sera que mieux. Nous pourrions traiter nos affaires de manière à ce que vous puissiez rentrer chez vous de bonne heure si vous le désirez. J'espère qu'il n'y aura pas d'obstacle à cette convocation et dans cette attente de votre arrivée, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments dévoués...

Le lendemain 21 juin, M. Dévaud se rendit à l'évêché.

évacuée avant de pouvoir procéder en toute sûreté. Je viens donc vous dire que le dernier terme accordé au précédent directeur est écoulé et le révérend père Fritschi dominicain, est venu hier prendre congé de moi et m'annoncer que au plus tard le surlendemain de la fête du Rosaire, il quitterait le monastère de la Fille-Dieu. Je vous invite à prendre possession de ce nouveau poste aussitôt que vous le pourrez.

J'attends votre réponse pour annoncer votre nomination à Mme l'Abbesse qui ignore absolument le nom de celui que je tenais « in peto » pour ce poste. Ce n'est pas qu'on aie pas cherché à le savoir. Un de ses jours prochains, j'irai à la Fille-Dieu pour régler certains points. Quant à vous, dès mardi, vous pourrez annoncer à Mme l'Abbesse et votre nomination et votre prochaine visite afin de régler ce qui concerne votre arrivée. Nous aurons à nous revoir pour régler plusieurs points. C'est dans cette attente que je vous renouvelle l'assurance...

Le déplacement de M. Dévaud fut annoncé comme suit par le journal "La Liberté" du samedi 8 octobre. Par décision de sa grandeur Monseigneur l'évêque de Lausanne et Genève, M. Dévaud, révérend curé de La Tour est nommé directeur des Dames cisterciennes de la Fille-Dieu, près de Romont.

Le mardi 11 octobre, elle ajoutait : le Confédéré et l'administration diocésaine. La domination de M. Dévaud, curé de La Tour au poste d'aumônier de la Fille-Dieu inquiète « Le Confédéré ». Il se demande si ce n'est pas une disgrâce ? En tout cas, l'agitation fribourgeoise en pays de Gruyère est une grâce et une chance fort appréciée par les habiles radicaux dont « Le Confédéré » est l'organe. Lors donc, que ce journal s'intéresse aux choses qui intéressent surtout les fribourgeois, nous le comprenons fort bien.

Puisse aussi la soi-disante religieuse, le journal "La Liberté" avec tous ses mensonges et sa manie de canoniser les canailles de ne pas faire plus de tort à la religion que le radical Confédéré. À son tour, le journal "Le Fribourgeois" du 11 octobre disait : par décision, sa grandeur Monseigneur l'évêque de Lausanne et Genève a nommé directeur des Dames cisterciennes de la Fille-Dieu M. l'abbé Jean Dévaud, révérend curé de La Tour. La paroisse de La Tour est vivement peinée du départ de ce prêtre vertueux, capable, zélé, tout de dévouement, qui a fait un bien immense dans la localité. Le conseil paroissial a fait des démarches pour le retenir mais il a dû s'incliner devant la volonté formelle de l'autorité diocésaine et devant l'assentiment donné à son déplacement par le prêtre intéressé. Les vœux de la paroisse auxquels nous joignons les nôtres accompagnent M. Dévaud dans le nouveau poste qui lui est donné par la confiance de notre évêque bien aimé.

Page 37

Ces deux candidats sont l'un et l'autre des prêtres fort bien qualifiés à tous égards et dignes de la confiance des fidèles. Si votre conseil avait pu se mettre d'accord avec le vénérable clergé de Gruyères pour la présentation d'un seul candidat, nous n'aurions pas hésité un seul instant à le nommer. Mais comme l'entente n'est pas faite sur un seul nom, nous devons user du droit que nous donne le même acte d'érection de votre paroisse, dans l'alinéa suivant : en cas qu'ils ne demeureraient d'accord sur la présentation d'un même homme d'église et en nommeraient plusieurs, l'autorité nous demeurera et à nos successeurs de préférer et gratifier celui que nous jugerons le plus capable et idoine, toutes choses considérées.

Recevez,.....

Page 38

La lettre reproduite ci-devant est de l'écriture de M. le chancelier Currat, et revêtue de la signature de Monseigneur l'évêque :

Elle ne donna pas satisfaction aux autorités de La Tour comme le prouve la réponse que nous reproduisons.

Monseigneur l'évêque,

Le conseil paroissial de La Tour réuni en séance aujourd'hui, ayant pris connaissance de votre honorée d'hier par laquelle vous nous annoncez que vous nommez au poste de curé de notre paroisse M. l'abbé Victor Favre, d'Assens, actuellement curé à Hauteville.

Nous ne pouvons pas comprendre cette décision de la part de votre grandeur car, lors des deux conférences que nos délégués ont eu l'honneur d'avoir avec Vous, votre intention était de nommer M. L'abbé Bossens, et cela après environ quatre mois de réflexion et de prières.

Lors de la démarche faites par les autorités de La Tour pour retenir son curé, l'évêque de leur avait demandé de renoncer pour cette fois à leur droit de présentation, leur disant que son intention était de nommer M. L'abbé Bossens, vicaire à Carouge, jeune prêtre dont il leur fit l'éloge. La paroisse se rendit au désir de Monseigneur l'évêque. Mais quelle ne fut pas la surprise du conseil paroissial à la réception de la lettre que voici :

Au conseil paroissial, Monsieur le président et messieurs,

Par lettre 212 octobre au courant, le vénérable clergé de Gruyères, usant du privilège qui lui est conféré par l'acte d'érection de votre paroisse a présenté comme candidat pour la repourvue au poste de curé de La Tour M. l'abbé Adolphe Magnin, curé de Delley. D'autre part, votre conseil dans sa séance du 13 courant a choisi pour être proposé comme candidat au poste M. l'abbé Lucien Bossens, vicaire à Carouge dans le canton de Genève.

En conséquence, nous nommons au poste de curé M. l'abbé Victor Favre, d'Assens, actuellement investi des mêmes fonctions à Hauteville. M. l'abbé Victor Favre connaît le district de la Gruyère où il exerce le saint ministère depuis plusieurs années. Son zèle, sa piété et son tact lui ont concilié l'estime et la confiance de ses confrères en même temps que celle de la population.

Nous ne doutons pas que les autorités paroissiales et communales ainsi que la paroisse à entière n'accueille avec joie leur nouveau pasteur avec le même respect et la même docilité qu'elles ont témoigné à ses prédécesseurs. M. l'abbé Favre est informé de sa nomination. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec lui pour fixer le jour de son arrivée et vous entendre au sujet du transfert de ses meubles

Donc, cette décision n'a pas été prise à la légère et en cela nous ne pouvons que louer votre grandeur car le choix d'un prêtre pour une paroisse difficile comme la nôtre n'est pas chose facile.

Nos premières intentions, Monseigneur l'évêque, étaient de nous soumettre à votre décision, car en qui pouvions-nous avoir plus de confiance qu'en notre évêque ? Le vénérable clergé de Gruyères a, nous le reconnaissons, comme nous le droit de présentation dans la question. Mais il paraît que ces messieurs n'ont pas eu confiance en leur évêque et ont voulu eux-mêmes faire des présentations et en imposer le choix à Votre Grandeur. Le clergé de Gruyères a donc fait deux présentations et vous avez dû choisir entre les deux candidats proposés, faisant ainsi fi aux intentions des propres intéressés.

Sans vouloir critiquer M. l'abbé Favre que nous le croyons bon prêtre, nous pouvons dire que ce choix a

été fait sans réflexions. Nous ne pouvons pas nous expliquer sans arrière-pensée qu'une autorité civile se

Page 39 et 40

En conséquence, le conseil paroissial a décidé à l'unanimité de s'opposer à la nomination faite par Sa Grandeur et de refuser catégoriquement Monsieur l'abbé Favre comme curé de notre paroisse en demandant la domination de M. l'abbé Bossens, vicaire à Carouge, au dit-poste

Monseigneur l'évêque, il Vous est complètement inutile de vouloir insister dans cette mesure, car nous sommes disposés à prendre tous les moyens de résistance possible pour nous y opposer. Nous ne nous faisons pas de scrupules, car ce n'est pas à l'évêque que nous résisterons mais à une coterie, car vos intentions, vous ne pouvez nous le contester, Monseigneur, n'étaient pas celles-là.

Nous nous sommes inclinés devant la mesure plus que sévère dont a été l'objet notre regretté M. l'abbé Dévaud, nous fiant aux motifs énoncés par sa grandeur mais maintenant nous ne nous faisons plus d'illusions, le

Page 41

M. Le président et messieurs,

À la suite des bonnes dispositions dont vous avez fait preuve antérieurement et renouvelées sous la récente audience le que nous avons accordée aux délégués de votre conseil, nous étions loin de nous attendre au contenu et au ton de votre lettre du 16 courant.

Nous ne pouvons vous dissimuler qu'un tel langage nous a douloureusement surpris et profondément peiné. Du moment que votre conseil n'est pas parvenu à se mettre d'accord avec le vénérable clergé de Gruyères pour la présentation d'un seul candidat, nous avons le droit et l'obligation, aux termes de l'acte d'érection de l'année 1603 de nommer comme curé de votre paroisse le prêtre qui, toutes choses considérées, paraissait le mieux convenir à ce poste. C'est ce que nous avons fait en fixant notre choix sur M. l'abbé Favre, actuellement curé d'Hauteville.

En supposant que nous avons, dans la circonstance, agi sans réflexion ou cédé à une pression quelconque, vous

Page 42

L'évêché vous nous jouer sur les mots. Le clergé de Gruyères ne faisait aucune allusion au sujet des procédés employés à leur égard. Après leur avoir fait l'historique de la question M. Castilla lui dit entre autres : « Vous avez fait une mauvaise action et jamais vous ne réparez les torts que vous avez fait à la paroisse de La Tour, en lui enlevant de M. Le curé Dévaud ». L'évêque

soumettre à votre décision tandis qu'une autorité religieuse s'y oppose.

déplacement de l'abbé Dévaud est dû à des menées ignobles tramées depuis longtemps déjà et cette coterie s'est servie de la personne vénérée de l'évêque du diocèse pour exécuter son projet et poursuivre dans la domination actuelle. En conséquence, nous rendons responsables les auteurs de ces faits de tout ce qui pourrait en résulter.

Dans l'espérance donc, Monseigneur l'évêque, que vous accueillerez favorablement notre demande en nommant M. l'abbé Bossens, au poste de curé de La Tour, cela dans l'intérêt religieux et matériel de notre paroisse et que vous éviterez des mesures désagréables, dans cette attente, agréez Monseigneur l'évêque

Le 1^{er} mai suivant, parlant de cette lettre à M. Geinoz, curé de Montbovon, à Albeuve, lors de la confirmation, le chancelier Currat la traita de lettre de goujats. L'évêché répondit le 17 octobre au conseil paroissial de La Tour.

nous semblez bien mal comprendre les devoirs et les responsabilités de la charge épiscopale. Dans les diverses nominations qui nous incombent l'évêque n'a et ne peut avoir en vue que le salut des âmes, l'avantage religieux des paroisses et le bien du diocèse.

Tout nous porte donc à croire que, à la suite de ces éclaircissements, vous reviendrez de votre première détermination et vous ferez à M. l'abbé Favre, dont vous vous plaisez du reste à reconnaître les mérites dans votre lettre du 16 octobre, l'accueil respectueux et bienveillant auquel il a droit, en vertu de ses qualités personnelles, de ses vertus sacerdotales et du mandat de son évêque. Dans cette attente qui ne saurait être trompée, nous sommes heureux M. Le président et messieurs les conseillers, de vous réitérer l'assurance de notre religieux dévouement....

Seule la signature est de l'évêque, le reste est écrit de la main du chancelier Currat.

était appuyé tout pale sur le bord de la table et ne savait que répondre.

Le lendemain, il était à Albeuve. On croira peut-être qu'il profitera de la circonstance pour exprimer son mécontentement à M. Dumas qui, malgré les directions et les défenses et épiscopales, continuait à conserver son titre de directeur du cercle séparatiste de Bulle.

Hénauff le malheureusement rien. Le soir de la confirmation, un membre du conseil d'Albeuve, Louis Beaud, disait en patois à l'auberge, en présence du régent de Neirivue : « Monseigneur l'évêque a bien sut nous dire comment M. Le doyen nous avait « travaillés » pour sauver la Gruyère. Sans lui, nous aurions été terriblement malmenés ».

D'un autre côté, M. Castella, curé de Romont, disait à Mézières le 4 mai, en portant un toast à M. Le curé Nicolet et en scandant bien ses paroles que Monseigneur a comblé de prévenance M. Le doyen d'Albeuve pendant que M. Le chancelier était allé faire la leçon à un curé voisin. Ce curé voisin était M. Geinoz, curé de Montbovon qui, malgré la défense de ses confrères de Neirivue et de Lessoc lui en avait faites le matin, était allé accoster M. Le chancelier Currat au fond du corridor et aborder avec lui la question politique.

Le chancelier encore sous la pression du mécontentement exprimé par les autorités de La Tour se montra agressif et dur pour le journal "Le Fribourgeois" et parla assez haut pour être entendu du voisinage. Il dit entre autre que le journal "Le Fribourgeois" faisait au gouvernement une guerre plus acharnée que le « Journal de Fribourg » et que le gouvernement reprendrait le dessus aux prochaines élections. Au reproche que lui faisait M. Geinoz d'avoir à l'évêché deux poids et deux mesures, de tout permettre aux libertards et de baillonner les fribourgeoisistes, le chancelier répondit : « si nous défendions à MM. Esseiva et Dumas d'accepter la présidence des cercles de Fribourg un et de Bulle, MM. Esseiva et Quartenoud, même après le professeur Castella recourraient à Rome et nous serions condamnés.

Page 43

Voulant faire taire ces messieurs, le curé de Neirivue qui les entendait s'approcha d'eux et leur dit : « vous vous chicanez vous deux ? » Ce n'est rien, répondit le chancelier. Nous avons eu une petite explication. Et ce fut fini. Mais l'évêque arriva malade à Gruyères. On crut que l'émotion qu'il avait emporté de La Tour lui avait occasionné une indigestion qui failli le faire mourir à Gruyères.

Page 44

Statuts de la franc-maçonnerie

Association politique catholique conservatrice du district de la Gruyère

PRO DEO ET PATRIA (fondée en l'année 1882)

Organisation politique / dispositions générales

Article 1. Il est fondé dans le district de la Gruyères, sous le nom d'« Union gouvernementale » une association politique secrète et permanente

Avant de terminer notre chronique scandaleuse, il nous reste encore suffisamment de documents pour un cinquième cahier. Nous allons reproduire les statuts de l'association secrète de l'union gouvernementale. En 1898, dans son numéro 67 du 23 mars, le journal "La Liberté" disait en parlant de l'association des bons templiers : « le prêtre auquel s'adresserait le docteur Forel ne manquerait pas de lui répondre que toute association basée sur des secrets, quel que ce soit l'objet, est interdite aux catholiques.

Quelques mois plus tard, s'adressant au Journal "Le Fribourgeois", le journal "L'Ami du Peuple" lui posa 9 fois la question : est-il vrai que toute association basée sur des secrets et interdite aux catholiques ? Le Journal "L'Ami du Peuple" ne répondit pas, mais le journal "La Liberté" de guerre lasse, se crut obligée de venir au secours de son compère qu'elle avait mis en mauvaise posture.

Ouvrant pour cela son arsenal, elle répondit : nous ne savons pas pourquoi le journal "Le Fribourgeois" nous pose cette question. Il devrait plutôt s'adresser à la secte francmaçonique où il compte tant d'amis et tant d'abonnés. Elle prend sans doute M. Progin pour M. Python ! C'est l'association occulte par excellence. Si le journal "Le Fribourgeois" veut par contre condamner à l'aide d'une fausse interprétation des enseignements du souverain pontife, les réunions intimes où un parti discute la ligne de conduite à suivre, alors la députation fribourgeoisistes de la Gruyère, n'a plus qu'à demander pardon à Dieu et aux hommes. Ne sait-on pas que ces députés tiennent périodiquement, sous la direction de M. Progin, des réunions secrètes où les profanes ne sont pas admis et où ils reçoivent les mots d'ordre.

M. Progin répondait le 1^{er} décembre 1898 : nous défions le journal "La Liberté" de pouvoir soutenir ses affirmations par des noms d'amis ou d'abonnés affiliés à la secte... Il s'agit d'associations, de groupements constitués par statuts, comme l'union gouvernementale et non de simples assemblées de conseils, de comités, de députation, etc. autrement, il faudrait condamner les réunions de prêtres ou d'évêques, y compris le conseil d'administration de l'imprimerie catholique.

Comme conclusion, M. Progin disait avec raison : l'union gouvernementale impose le secret même sur la foi du serment. Donc, elle est interdite.

Article 2. Elle a pour but de la défense des principes religieux et conservateurs dans le canton de Fribourg en général et dans le district de la Gruyère en particulier, selon les mœurs et les croyances de nos ancêtres, selon l'esprit et les enseignements de l'église catholique apostolique et romaine, pour le bien de la patrie.

Article 3. Son champ d'activité ne se limitera pas seulement aux questions intéressant les principes de la politique générale mais s'étendra à toutes les questions de politique active, telles que votations fédérales, cantonales et communales, votations dans lesquelles elle fera tous ses efforts pour amener le triomphe de la cause conservatrice, de la justice et du droit. Elle emploiera à cet effet de tous les moyens possibles et légaux pour disputer pied à pied le terrain à ses adversaires et vouera sa sollicitude au maintien du gouvernement conservateur catholique, que Dieu a donné à notre cher canton de Fribourg.

Page 45

Organisation politique / dispositions particulières

Article 4. L'union gouvernementale se compose en général de tous les citoyens actifs du district de la Gruyère appartenant au parti conservateur ultramondain et qui veulent travailler à la défense des droits de l'église et au maintien du gouvernement conservateur actuel.

Article 5. Seront considérés comme membres honoraires de l'association les honorables citoyennes qui, par leurs principes, leurs opinions et leur dévouement à la cause conservatrice, voudront bien nous venir en aide, soit au moyen de la légitime influence qu'elles sont en droit d'exercer dans la famille, soit au moyen de dons pécuniaires qu'elles voudront bien verser dans la caisse de la société.

Devoirs des membres

Article 6. Si les membres ont en général l'obligation d'agir dans le sens et l'esprit des statuts pour le bien, le développement et la tendance du parti conservateur gouvernemental.

Article 7. Chaque membre prend en outre spécialement les engagements suivants :

- De se conformer aux ordres et aux dispositions du comité
- De participer avec zèle et prudence à la formation et au développement des principes conservateurs et en procurant de nouvelles recrues au parti
- De prendre part aux travaux de propagande électorale et d'autres, que le comité lui indiquera, tels que abonnements et propagation des bons journaux, brochures et livres de propagande, formation de sections du Pius Verein, fondation de cercles catholiques, soutien de la bonne presse, etc
- De contribuer, conformément au tableau qui sera dressé, aux frais éventuels des élections et de payer régulièrement la cotisation annuelle prévue par les statuts

Page 46

Article 8. Il est établi un comité dirigeant ou comité central, siégeant à Bulle, occulte et permanent, composé de sept membres.

Article 9. En cas de démission ou d'autres vacances survenant dans le comité, il y est repourvu d'office et immédiatement par le comité.

Article 10. Les membres du comité central sont nommés pour une durée illimitée

Article 11. Le comité a, dans les limites des présents statuts, un pouvoir discrétionnaire absolu.

Article 12. Le comité choisi dans son sein le président, le vice-président, le secrétaire et le caissier

Article 13. Le comité est chargé d'expliquer les statuts, de surveiller et de diriger la société, de contrôler les membres, de gérer la caisse dont il est responsable, de faire dresser l'état nominatif de tous les électeurs du district, de prendre en général toutes les mesures qu'il jugera utiles à la cause du parti conservateur et à la réalisation du but de la société.

Article 14. Le président dirige les séances du comité, pourvoit à l'exécution des décisions prises, correspond avec les membres et les comités ou spéciaux et régionaux et signe tous les actes émanant de la société.

Article 15. En cas d'urgence, le président peut agir seul, sauf à rendre compte de ce qu'il aurait fait, au comité dans sa plus prochaine réunion.

Article 16. Le vice-président remplace le président en cas d'empêchement de ce dernier

Article 17. Le secrétaire tient le protocole des séances du comité, transcrit les statuts et les règlements dans les registres à ce destinés, établi le registre général des électeurs de toutes les communes du district, conformément au modèle qui sera fourni, les tient à jour et y apporte les modifications voulues. Il consigne les pièces signées par le président et conserve tous les documents concernant la société.

Article 18. Le caissier perçoit des cotisations ainsi que dons et les souscriptions, fait les débours nécessaires et rend compte de sa caisse au comité chaque fois qu'il le demande, au moins tous les ans.

Organisation intérieure du comité central - dispositions générales

Article 19. Chaque membre du comité central aura sous sa surveillance respective et personnelle un des cercles de justice de paix de district.

Article 20. Il s'inquiètera d'être toujours au courant de ce qui se passe. A cet effet, il se mettra en relation fréquente avec les comités régionaux et les agents spéciaux et avisera le comité, et le cas échéant le président, de toutes les questions pouvant intéresser la société.

Article 21. Le membre du comité central qui aurait de l'influence dans une commune n'appartenant pas à son cercle respectif, s'entendra avec son collègue, de manière à ce que cette influence puisse être utilement exercée.

Article 22. Chaque membre du comité central aura entre les mains le registre des électeurs de toutes les communes de son cercle.

Article 23. Chaque membre du comité central aura autant que possible ses agents secrets chargés de surveiller les faits et gestes des partis adverses.

Article 24. Le comité central se réunira aussi fréquemment encore possible, et dans la règle, tous les deuxièmes dimanches de chaque moi, sur la convocation du président.

Article 25. La répartition des cercles de justice de paix à chacun des membres du comité appartient à ce dernier

Article 26. Chaque membre du comité central aura soin de se tenir au courant de tous les emplois à repourvoir dans son cercle et de prendre les informations et les mesures nécessaires pour autant que possible de placer les membres de l'association.

Article 27. Le comité central pourra appeler à ses réunions des membres de la société qui, par leurs relations, leur position sociale, leur expérience, pourront être particulièrement utiles.

Article 28. Tous les membres du comité central, en particulier ceux qui prendront part à ces réunions s'engagent sous la foi du serment à garder un silence absolu sur tout ce qui regarde l'organisation de la société en général et sur tout ce qui sera traité dans le comité en particulier. Ils se réuniront tous les premiers dimanches de chaque mois. Le président désignera le lieu aux comités régionaux

Article 29. Il est établi dans chaque cercle de justice de paix un comité appelé régional composé de trois membres et de deux suppléants.

Article 30. Les membres de ces comités sont choisis par le comité central qui désignera l'un d'eux comme président.

Article 31. Les comités, outre les principales règles précédentes, auront encore à observer les différentes prescriptions suivantes :

- Ils s'enquerront auprès de ceux-ci (les membres de l'association) de la situation réciproque des partis dans leurs communes respectives et leur donneront les avis et les conseils nécessaires pour le bien de l'association et la réalisation de son but.
- Ils se mettront en relation fréquente avec les membres de l'association qu'ils choisiront dans chaque commune de leur cercle, comme agents spéciaux
- Les comités régionaux se réuniront tous les premiers dimanches de chaque mois. Le président désignera l'heure et le lieu de ces réunions

- Pour le jeudi qui suivra cette réunion, le président fera parvenir au comité central ou à son président, par écrit, un rapport détaillé sur la situation politique que de leur cercle. Il indiquera quelles places sont devenues vacantes

dans les communes, présentera ceux des membres de l'association qu'il croit les plus qualifiés pour tel ou tel emploi. etc. Enfin, il émettra son avis sur les moyens à employer pour obtenir la plus grande amélioration possible et arriver ainsi au but de l'association.

- Le président du comité régional a, dans sa sphère, les mêmes attributions que le président du comité central. Il préside les réunions du comité, fait le rapport mensuel, signe les actes émanant du comité et les fait signer par ses collègues, convoque le cas échéant le comité extraordinairement
- Il perçoit les cotisations des membres de l'association de son cercle par l'entremise des agents spéciaux et en verse chaque année le montant entre les mains du caissier central dans la deuxième quinzaine de décembre au plus tard
- Il est responsable de l'argent qu'il perçoit

Les agents spéciaux

Article 32. Dans chaque commune, il est choisi des agents électoraux dont le nombre pourra varier, suivant les circonstances, de un à cinq. Ces agents seront choisis par les comités régionaux et agréés par le comité central

Article 33. Ils établiront le registre de tous les électeurs de leur commune respective, divisé en trois classes : en gouvernementaux, anti-gouvernementaux et douteux.

Article 34. Chaque mois, ils feront au comité de leur cercle, un rapport verbal ou écrit sur la situation politique de leur commune, sur les employés à changer et les candidats qui pourraient être nommés. Tous les trois mois, un rapport devrait être fait par écrit est transmis au comité régional pour le premier dimanche de chaque mois.

Page 50

Article 35. Les agents auront en outre le devoir de veiller à ce que tous nos partisans aient, au moment des élections, opéré le dépôt de leur papiers de légitimation, afin qu'aucun ne soit privé de son droit de vote.

Article 36. Dans les communes où la chose est possible, ces agents se constitueront un comité et choisiront leur président qui devra être agréé par le comité central

Article 37. Ils auront dans leur commune respective à travailler avec discernement, zèle et prudence à la propagation des idées de l'association et à lui amener le plus grand nombre de sociétaires possible.

Organisation financière

Article 38. Il est établi par le parti conservateur gouvernemental du district de la Gruyère, un fonds électoral, sous la surveillance du comité central et administré par un caissier choisi par le comité et pris dans son sein.

Article 39. Le fond électoral est alimenté par :

- Les cotisations annuelles des sociétaires
- Les dons et souscriptions volontaires
- Les subsides que le cas échéant, l'association cantonale pourra accorder

Article 40. Le comité central établira la cote annuelle à payer par chaque sociétaire, en prenant pour base le rendement de l'emploi qu'il occupe et sa position pécuniaire personnelle.

Article 41. Il sera porté à ce travail la plus grande impartialité possible de manière à ce que chaque fonctionnaire soit imposé d'une manière équitable

Article 42. Tous les sociétaires qui ne remplissent aucune fonction officielle payent une finance annuelle minimum de 2 francs

Page 51

Article 43. Le comité espère que les membres de l'association non fonctionnaires et qui ont à coeur les intérêts de Dieu et de la patrie et qui sont favorisés des dons de la fortune, voudront bien, comme par le passé, contribuer puissamment à l'alimentation de la caisse électorale.

Article 44. La perception des cotisations aura lieu dans chaque commune par les soins des agents spéciaux qui remettent le produit aux comités régionaux à la fin du mois de novembre de chaque année au plus tard

Article 45. Les comités régionaux à leur tour, verseront entre les mains du caissier central, les sommes qu'ils auront perçues pour la fin de décembre au plus tard, chaque année

Article 46. Le caissier central à son tour, rend compte au comité central du produit des cotisations annuelles et donne un aperçu général, mais complet, de l'état de la caisse dans la première quinzaine de janvier de chaque année

Article 47. Le comité central décrète les dépenses. En cas d'urgence, le président peut de son propre chef, disposer du fonds électoral pour un montant qui ne dépassera pas 100 francs.

Article 48. Le caissier central placera les fonds perçus dans un établissement de crédit, de manière à ce que, tout en produisant un intérêt, il puisse être touché sans un avertissement trop long.

Article 49. Le caissier livre les fonds sur bon signé par le président

Article 50. Chaque fois que le besoin en sera, l'on fera distribuer aux agents spéciaux, aux comités régionaux et aux membres du comité central les fonds nécessaires à la propagande électorale, de manière à pouvoir faire tout ce qui est humainement possible pour le triomphe de la cause du conservatisme, de la justice et du droit

Article 51. Le caissier central tiendra un état sommaire des distributions qui auront été faites et en rendra compte au comité

Article 52. Le caissier est responsable vis-à-vis du comité central des fonds dont il a l'administration.

Page 52

Dispositions finales

Article 53. Le comité central a le droit en tout temps de réviser les présents statuts, de suspendre les effets d'une de ses dispositions, d'autoriser la non-exécution d'un de ses articles.

Article 54. La présente organisation du parti conservateur étant secrète, laisse subsister entière l'organisation dite officielle du même parti et n'a d'autres buts que la propagande électorale d'une manière continue, c'est-à-dire la proclamation des principes conservateurs, son entière liberté d'action réservée, le cas échéant.

Article 55. Tous les membres de l'association s'engagent sur la foi du serment à garder le silence le plus absolu sur ce qui concerne l'association, surtout vis-à-vis des adversaires.

Les présents statuts, adoptés le 18 juin 1882 entrent immédiatement en vigueur.

Au nom de comité central : Robadey, secrétaire et Louis Morard, président

Copié textuellement d'un manuscrit datant du 26 octobre 1884, ayant appartenu à M. Défferard, ancien chanoine à Gruyères.

Ses statuts ne sont probablement que la reproduction de ceux auxquels fait allusion M. Joseph Jaquet dans son livre « Souvenirs d'un gruérien » 4è volume, page 230 et qui réglaient l'organisation cantonale, modelée sur celle de la franc-maçonnerie.

La dernière page de ce 4è cahier est un fac-similé de la page dactylographiée No 51

officielle paient une finance annuelle minimum de deux francs.

Article 43e/ le Comité espère que les membres de l'association non-fonctionnaires, et qui ont à cœur les intérêts de Dieu et de la Patrie, et qui sont favorisés des dons de la fortune, voudront, comme par le passé, contribuer puissamment à l'alimentation de la caisse électorale.

Article 44e/ La perception des cotisations aura lieu dans chaque commune par les soins des agents spéciaux qui remettent le produit aux comités régionaux à la fin du mois de novembre de chaque année au plus tard.

Article 45e/ les comités régionaux, à leur tour, verseront entre les mains du caissier central, les sommes qu'ils auront perçues pour la fin de décembre au plus tard, chaque année.

Article 46e/ Le caissier central, à son tour, rend compte au Comité central du produit des cotisations annuelles et donne un aperçu général, mais complet, de l'état de la caisse dans la 1re quinzaine de janvier de chaque année.

Article 47e/ Comité central décrète les dépenses; en cas d'urgence, le Président peut de son chef, disposer du fonds électoral pour un montant qui ne dépassera pas cent frs.

Article 48/ Le Caissier central placera les fonds perçus dans un établissement de crédit; de manière à ce que, tout en produisant un intérêt ils puissent être touchés sans un avertissement trop long.

Article 49/ Le Caissier livre les fonds sur un bon signé par le Président

Article 50e/ Chaque fois que le besoin en sera, l'on fera distribuer aux agents spéciaux, aux comités régionaux et aux membres du Comité central les fonds nécessaires à la propagande électorale, de manière à pouvoir faire tout ce qui est humainement possible pour le triomphe de la cause du conservatisme, de la justice et du droit.

Article 51e/ Le Caissier central tiendra un état sommaire des distributions qui auront été faites et en rendra compte au Comité.

Article 52e/ Le Caissier est responsable, vis-à-vis du Comité central,